

son succès. C'est pourquoi nous avons fermement appuyé l'action du gouvernement, et nous espérons sincèrement, en même temps que tous les Canadiens, que le recours à la loi sur les mesures de guerre, donnant au gouvernement de très vastes pouvoirs pour permettre aux forces de l'ordre d'agir librement et efficacement, permettra en peu de temps le retour sain et sauf de M. Cross parmi les siens et aussi fera disparaître à jamais la menace que le FLQ fait peser sur le pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je voudrais parler durant quelques instants d'une question très importante au Canada, c'est-à-dire de la lutte contre la pollution. Lorsque la loi sur les ressources en eau a été adoptée il y a quatre mois, les Canadiens croyaient qu'enfin le gouvernement commencerait à agir efficacement pour combattre la pollution, car le ministre avait promis qu'il le ferait dès que le projet de loi serait adopté. Mais après quatre mois d'attente, aucune mesure ne semble avoir été prise et rien indique qu'on en prendra sous peu. Contrairement au gouvernement canadien qui a adopté une attitude léthargique devant ce problème urgent, les États-Unis ont passé à l'action. Le 9 juillet, le président Nixon dévoilait un projet visant à la création d'un nouveau super-organisme chargé de coordonner la lutte du gouvernement contre la pollution, d'assainir et de protéger l'environnement. Le président a assuré l'efficacité du nouvel organisme en lui accordant des crédits de 1.4 milliard pour la présente année financière. Ces crédits lui permettront de prendre immédiatement des mesures pour lutter contre la pollution partout au pays. Puisque le produit national brut des États-Unis est quatorze fois plus important que celui du Canada, un budget comparable pour la lutte contre la pollution dans notre pays devrait s'élever au moins à 100 millions par année. Cependant, notre loi sur les ressources en eau du Canada, le plus grand tigre édenté qu'il m'ait été donné de voir, ne pourvoit à aucune subvention pour le financement de projets antipollution. Même si la loi permet que des prêts soient consentis dans certaines circonstances et que des petits montants soient disponibles aux fins de recherches, rien n'a été alloué jusqu'à présent et rien n'indique que cela se fera. Une large proportion du 1.4 milliard de dollars consacré par le gouvernement des États-Unis à la lutte contre la pollution sera consentie sous forme de prêts aux industries et aux municipalités pour leur permettre de financer la machinerie, habituellement fort coûteuse, de la lutte contre la pollution. Cette aide financière est nécessaire aux États-Unis comme au Canada parce que les petites et les moyennes industries et municipalités ne peuvent tout simplement pas se permettre les énormes déboursés nécessaires à l'achat de ce matériel. De telles dépenses ne sont pas productives et sont ainsi difficilement justifiables vis-à-vis des actionnaires et des contribuables. Si les fonds nécessaires à l'achat de l'équipement ne sont pas disponibles, ce genre de matériel ne sera tout simplement pas installé et la pollution continuera à se répandre insidieusement dans notre pays.

● (12.20 p.m.)

Pour permettre aux industries et aux municipalités qui polluent l'air et l'eau d'acheter le matériel onéreux dont elles ont besoin en l'occurrence, je proposerais de recou-

[L'hon. M. Hees.]

rir à la méthode adoptée durant la guerre pour permettre à l'industrie de mettre sa production sur un pied de guerre. A l'époque, le gouvernement fédéral avait mis à sa disposition des prêts à long terme, à intérêt modique, et lui permettait d'en défalquer les frais dans un délai relativement bref. C'est grâce à cette méthode si les industries ont pu se mettre facilement sur un pied de guerre et nous savons que cela a donné des résultats spectaculaires.

Des prêts à intérêt de 7 p. 100, s'échelonnant sur une quinzaine d'années et comportant une période d'amortissement de 3 ans, permettraient aux industries et aux municipalités, notamment celles de moindre importance et qui ne sont pas encore reconnues, d'avoir la réputation de solvabilité nécessaire pour acquérir le matériel dépolluant voulu sans s'imposer un fardeau écrasant. Le gouvernement devrait annoncer dès maintenant que 100 millions de dollars seront mis à la disposition de l'industrie pour des prêts de ce genre, au cours des douze prochains mois d'application de la loi sur les ressources en eau du Canada, afin que le programme antipollution puisse devenir une réalité au pays. Au bout d'un an, on saura si ce montant devra être augmenté ou diminué pour l'an prochain.

Comme tous les autres représentants, j'imagine, j'étais heureux de lire dans le discours du trône que le gouvernement compte établir un ministère pour «coordonner et unifier nos initiatives de façon efficace». Espérons que ce travail de coordination mettra fin au chevauchement des responsabilités et à la confusion qui ont gravement réduit jusqu'ici l'efficacité de la lutte contre la pollution au pays.

Je constate avec plaisir la présence à la Chambre du ministre qui sera chargé de ce portefeuille et suis heureux de l'attention qu'il me prête actuellement. Je lui signale qu'il ne devra pas se borner à coordonner le travail antipollution des cinq ministères fédéraux qui s'occupent actuellement de la question, mais devra aussi travailler en étroite collaboration avec les ministres provinciaux, pour assurer la plus grande coordination possible à l'échelle nationale.

Une des meilleures façons d'y parvenir serait de convaincre les provinces d'adopter un code antipollution uniforme que chacune pourrait appliquer dans son territoire. Un code semblable épargnerait aux provinces le dilemme de savoir à quel point sévère contre les industries polluantes de crainte qu'elles n'aillent s'installer ailleurs où le règlement antipollution ne serait pas aussi rigoureusement appliqué. En outre, une industrie donnée ne pourrait monter une province contre l'autre lorsqu'elle décide de s'implanter quelque part.

Entre autres fonctions importantes, le ministre doit travailler en étroite collaboration avec le gouvernement des États-Unis et ceux des États avec lesquels le Canada a des eaux communes en vue d'assurer que les mesures des deux côtés de ces eaux se ressemblent autant que possible. Évidemment, l'adoption de mesures efficaces par les gouvernements du côté canadien ne servira à rien si des mesures semblables ne sont pas adoptées aux États-Unis, et vice versa. Nous le savons trop bien, la pollution ne respecte pas les frontières.

Lors de la réunion annuelle canado-américaine des parlementaires à Washington en mars dernier, on a accordé la priorité au contrôle de la pollution dans les discussions, et on s'est accordé à dire, à l'unanimité, que